



● Point à la Ligne!

Comité de défense contre
la Ligne à Haute Tension

www.point-a-la-ligne.org

43 avenue Charles de Gaulle
95380 LOUVRES

Tél. : 01 34 68 71 75
courriel: pointalaligne@voila.fr

Art.1 de la Charte Constitutionnelle sur l'environnement :
« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé »

N.Ref : 201005LettreContribRoissyPicardie

Objet : Contribution au débat

Louvres le 11 mai 2010

Madame, Monsieur,

Notre association créée en 1995, a pour objet le déplacement d'un tronçon de Ligne à Très Haute Tension de 400 000 volts et secondairement d'obtenir une loi qui interdise toute construction à proximité immédiate d'un tel ouvrage.

Notre intervention dans le débat public sur la liaison ferroviaire RoissyPicardie peut donc paraître incongrue.

Cependant lorsqu'on regarde le document soumis au débat par la commission nationale, on s'aperçoit que l'une des options proposée pour le passage de la ligne ferroviaire, l'option sud, emprunte le corridor prévu pour déplacer la Ligne THT.

Nous n'ignorons pas que les transports ferrés sont très importants pour réduire l'usage de la voiture, mais le déplacement de la THT permettra de soustraire les riverains surplombés par la ligne aux dangers sanitaires en particulier pour les enfants. Les tempêtes souvent violentes aggravent le risque de chute de câble ou de pylônes sur les maisons habitées, c'est aussi contre ce risque que nous voulons nous prémunir en déplaçant la Ligne.

Ce sont ces considérations qui ont conduit les collectivités locales et RTE à financer le déplacement.

Nous venons de tenir notre Assemblée Générale et les adhérents présents ont approuvé le contribution ci jointe.

Par ailleurs, nous préparons l'anniversaire de notre association le 5 juin et nous serions heureux de vous y recevoir.

Nous vous souhaitons bonne réception de ce document et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Président

PJ
Contribution au débat

André Delangle

●Point à la Ligne!

Comité de défense contre la
Ligne à Haute Tension



Art:1 de la Charte Constitutionnelle sur l'environnement :
« chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé »



Contribution au débat public sur la liaison ferroviaire RoissyPicardie

Juin 2004



Avril 2008



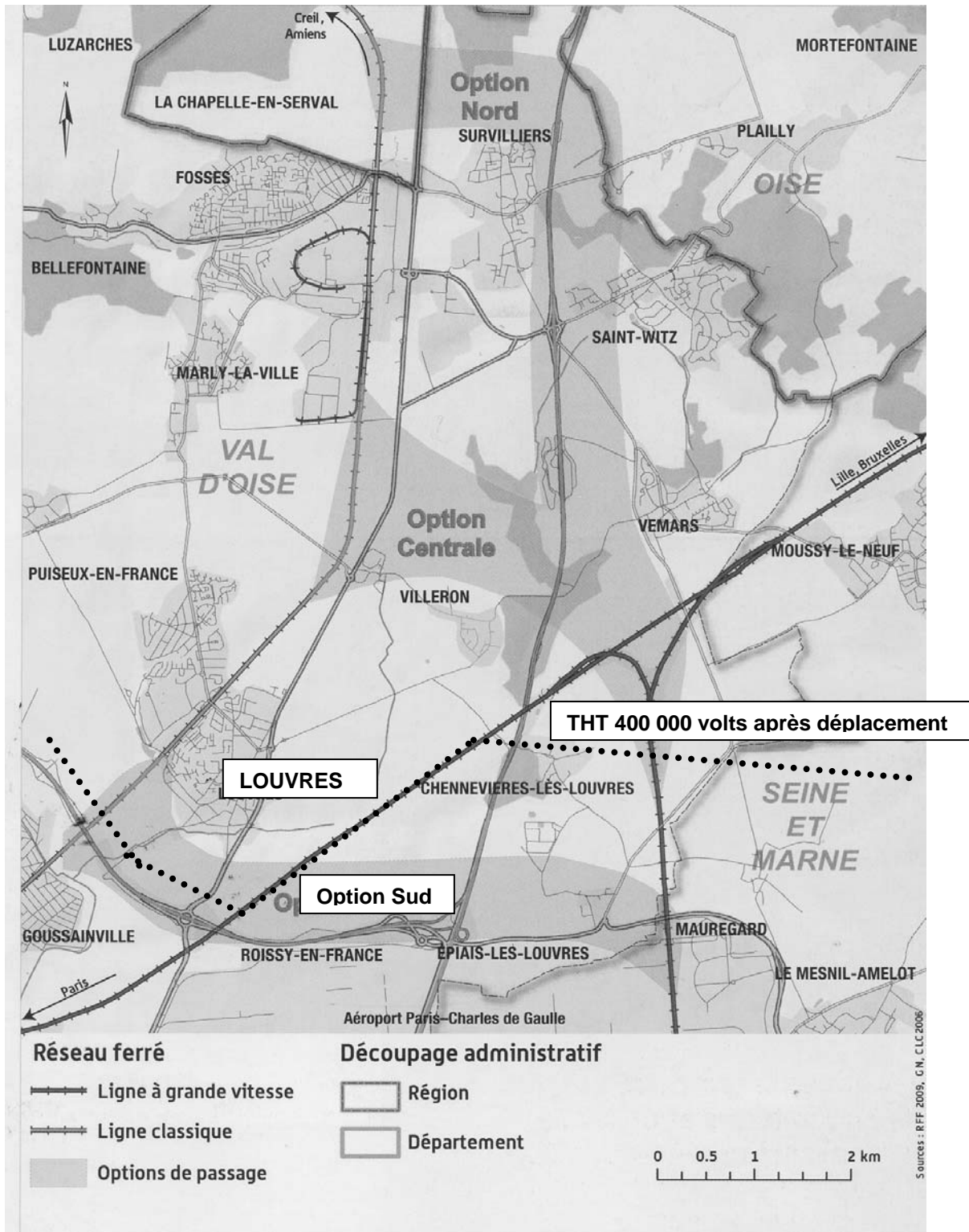
●Point à la Ligne ! 43 avenue Charles de Gaulle 95380 LOUVRES Tél. 01 34 68 71 75
courriel:pointalaligne@voila.fr

www.point-a-la-ligne.org

(2010debatRoissyPicardie4)

10/05/2010

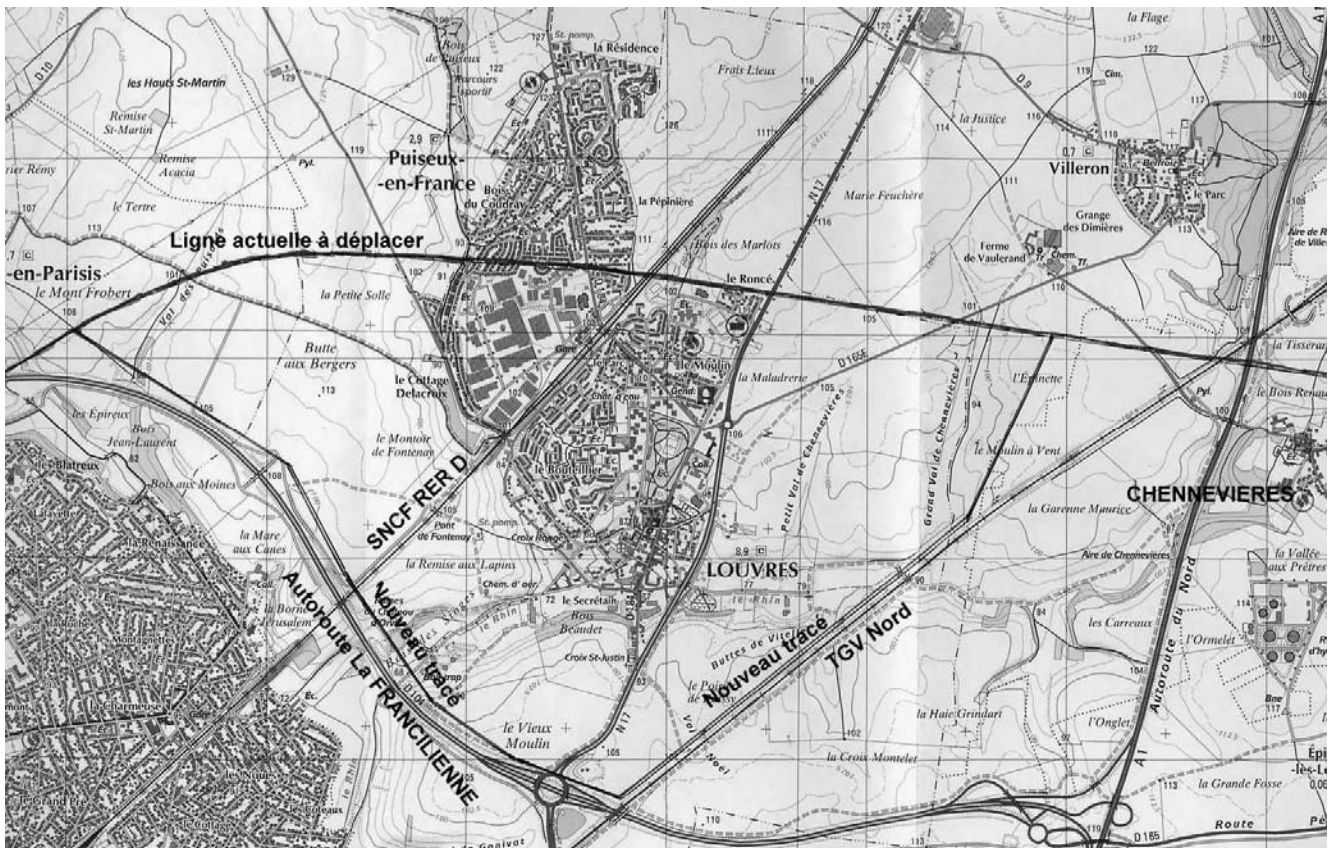
Le projet de liaison ferroviaire Picardie/Roissy dans son option « Sud » peut avoir une implication négative sur le projet de déplacement partiel de la Ligne de 400000 volts prévu dans le même secteur.



Nous avons créé l'association **●Point à la Ligne !** en juillet 1995

Depuis 15 ans nous agissons pour obtenir le déplacement de la Ligne THT qui surplombe près de 350 habitations, quelques entreprises, deux écoles et un gymnase de Louvres dans le Val d'Oise.

Le déplacement est prévu selon le tracé ci-dessous :



Où en sommes-nous ?

1. Le déplacement est **accepté** par tous nos partenaires.
2. Le déplacement se fait sur le **territoire de Louvres**, le tracé est prévu le long de la Francilienne puis du TGV Nord.
3. Le **financement est bouclé** depuis juillet 2005 et la signature des financeurs a été terminée en mars 2007, mais il a fallu attendre juin 2008 pour que l'Etat trouve comment apporter sa part
4. La réunion du **Comité de Pilotage de juin 2008** a confirmé le financement et la procédure, RTE a établi le dossier de pré-concertation préparant l'enquête publique, et l'a fait approuver du Ministre de l'écologie.
5. La concertation est engagée (réunion en Préfecture de Cergy le 27 mai 2010)

**Ce déplacement ne peut attendre alors allons' y !
Il ne faudrait que l'éventuelle liaison ferroviaire RoissyPicardie soit un handicap.**

Dans ce dossier nos partenaires sont :

Les collectivités territoriales:

- Le Conseil Régional d'Ile de France
- Le Conseil Général du Val d'Oise
- La Communauté de Communes *Roissy Porte de France*, qui regroupe 17 communes, dont Louvres
- La Commune de Louvres

Le gestionnaire du réseau électrique

- EDF/RTE, qui sera le maître d'ouvrage du déplacement

L'Etat représenté par Messieurs le Préfet et le Sous-Préfet

Ils coordonnent les services de la DDE, de la DRIRE, de la DDA etc.

Le Député de la circonscription Yanick PATERNOTTE

L'EPA Plaine de France (Etablissement Public d'Aménagement) où siègent des représentants

- des Conseils Généraux du Val d'Oise et de Seine St Denis
 - de Communes et Communautés de Communes de la plaine de France (de St-Denis à Roissy Porte de France)
 - du Conseil Régional d'Ile de France
- L'EPA agira au nom de l'Etat, dans le cadre du projet d'aménagement d'un éco quartier de LOUVRES/PUISEUX, pour lequel le déplacement est impératif.**

L'option SUD du projet RoissyPicardie utiliserait le même faisceau que la THT cela pourrait compromettre le déplacement de la ligne !

Le déplacement partiel de la Ligne à Très Haute Tension 400000volts, au sud de Louvres, le long de la Francilienne puis du TGV Nord, est en cours.

L'option « de passage sud » de la liaison RoissyPicardie est prévue sur le même faisceau géographique que la THT. Cela nécessite une vigilance particulière de ses concepteurs pour garantir la compatibilité des deux réseaux.

Depuis 15 ans il y a eu déjà eu trop de blocages qui ont retardé le déplacement. On ne souhaite pas s'entendre dire que le projet de déplacement n'est plus possible !

**Pour ●Point à la Ligne !
Le Président A. Delangle**

06.67.15.97.48